

46 PARFUMS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social :

10 rue de Conflans,

94220 CHARENTON LE PONT

980 041 388 RCS CRETEIL

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 02 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 02 janvier,

A 14 heures 00,

Monsieur Bruno BOUSSION,

Demeurant 10 Rue de Conflans, 94220 CHARENTON LE PONT,

Associé Unique de la société 46 PARFUMS,

A pris la décision suivante relative à sa rémunération en qualité de Président,

DÉCISION UNIQUE

L'Associé Unique décide qu'il ne percevra aucune rémunération, au titre de ses fonctions de Président, pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique

Monsieur Bruno BOUSSION